



Régime indemnitaire RIFSEEP

ATC polyvalents et agents d'accueil, les grands oubliés du dispositif !

Lors de la deuxième réunion concernant le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) qui, à terme, va remplacer les IAT pour la majorité des ATC à partir de l'année prochaine, la collectivité a annoncé des augmentations uniquement pour certaines catégories de fonctions :

► **Maintenance et seconds de cuisine** : 350€ au lieu des 300€ initialement prévus

► **Chefs de cuisine** : 450€ au lieu des 410 € initialement prévus.

Concernant les polyvalents et les agents d'accueil, ils resteraient à 280€.

Pour la CGT, l'écart est devenu trop important. Certes, la technicité doit être reconnue, mais connaissant la réalité des fonctions exercées par les agents polyvalents (entretien cuisine, accueil, maintenance) et les difficultés liées à la fonction accueil, nous revendiquons un lissage par le haut, soit 320€ pour tous ces personnels.

Ce n'est pas de la surenchère mais bien la juste reconnaissance du travail indispensable effectué par ces agents pour le bon fonctionnement du service public dans les collèges du département.

De plus, n'oublions pas que ce sont principalement les ATC polyvalents qui mettent en œuvre actuellement le protocole lié au COVID19 dans les établissements !

NB : Calendrier 2020 de mise en œuvre du RIFSEEP pour les ATC, CTP début juillet, vote au budget 24 juillet, effet au 1er août, mise en paye en octobre et rétroactivité au 1er août.